CANDIDATURE

Assemblée Générale du samedi 13 décembre 2025
Halle Stéphane Diagana, 4 rue Victor Schoelcher 69009 Lyon

Je soussigné(e) .....

Demeurant : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Licence numéro : .....

Déclare être candidat à l'élection au Comité Directeur de Lyon Athlétisme.

Je déclare sur l'honneur être en conformité avec les incompatibilités prévues à l'article 8.2 des statuts.

Fait à ..... le..... Signature

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée à :
Lyon Athlétisme – 75 Allée Pierre de Coubertin – 69007 LYON
Par mail aux adresses suivantes : contact@lyon-athletisme.fr / guillonpierre@wanadoo.fr

AVANT LE 5 DÉCEMBRE 2025

SECTION 2: LE COMITÉ DIRECTEUR
Article 8: Composition

8.1 Administration
L'Association est administrée par un Comité Directeur composé de:

- membres de droit(le Président de chacune des sections locales et, s'il y a lieu, le Président de chaque club omnisports ou son représentant),
- onze membres au minimum à 19 membres au maximum,élus pour une durée d'une olympiade par et parmi les membres éligibles composant l'Assemblée Générale. Le nombre des membres élus sera toujours supérieur au nombre des membres de droit.

En cas de vacance, il est procédé à une nouvelle élection lors de la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où aurait normalement expiré le mandat des membres normalement élus et/ou remplacés.

8.2 Éligibilité
Sont éligibles au Comité Directeur tous les membres de l'Assemblée Générale:

- majeurs,
- licenciés depuis plus d'un an,
- à jour de paiement de leurs cotisations.

Ces conditions doivent exister à la date de dépôt des candidatures.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur:

- des personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- des personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

8.3 Candidatures au Comité Directeur

- Les candidatures au Comité Directeur doivent être parvenues au siège du Club au plus tard huit jours avant la date de l'Assemblée Générale, par tout moyen permettant de prouver la réception.
- Les candidatures sont établies uniquement par écrit.
- Les fonctions des membres désignés sont exercées de façon bénévole.